



## Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Circulaire administrative  
CA/142

Le 19 août 2004

### **Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des radiocommunications**

**Objet:** Examen de la structure de l'UIT - Mise en oeuvre de la Résolution 106 (Marrakech, 2002)

1 La Conférence de plénipotentiaires de l'UIT réunie à Marrakech en 2002 a adopté la Résolution 106<sup>1</sup> relative à l'examen de la structure de l'UIT et a chargé le Conseil d'établir à cette fin un groupe ouvert à la participation des Etats membres et des Membres des Secteurs. Le Groupe de travail créé par le Conseil a tenu sa première réunion le 8 juin 2004. Le Rapport de cette réunion est joint en annexe à la présente Circulaire administrative.

2 Conformément à ce qui est préconisé dans la Résolution 106, le Secrétaire général a invité les Etats Membres et les Membres des Secteurs, dans la Lettre circulaire DM-1145 datée du 22 juillet 2004, à soumettre des contributions à ce groupe dans les meilleurs délais, et en tout cas avant le 29 octobre 2004 au plus tard (voir <http://www.itu.int/council/CoordGroup/structure/DM-1145.doc>). Les lignes directrices relatives à la soumission de ces contributions figurent dans l'Annexe 1 à ladite Lettre circulaire.

3 Le Groupe de travail a débattu en profondeur du rôle que les groupes consultatifs pourraient jouer dans ses travaux relatifs aux points énumérés dans le *décide de charger le Conseil* de la Résolution 106, comme suit:

- a) examiner les fonctions des trois Secteurs à la lumière des changements qui sont intervenus dans l'exploitation et la réglementation du secteur des télécommunications au niveau national, et définir les rôles respectifs des éléments constitutifs de l'UIT;
- b) examiner les obligations des Membres des Secteurs qui ne sont pas des exploitations autorisées et recommander les mesures qui s'imposent;
- c) étudier la structure, les méthodes de travail et les procédures actuelles des Secteurs de l'UIT et formuler des recommandations appropriées.

4 Le Groupe de travail a convenu que les Groupes consultatifs des trois Secteurs devraient être invités à fournir les informations les plus récentes concernant les améliorations apportées aux

<sup>1</sup> Le texte de la Résolution 106 peut être consulté sur:  
<http://www.itu.int/council/groups/Res106-f.doc>.

méthodes de travail et aux procédures de chacun des Secteurs, par l'intermédiaire des Directeurs des Bureaux (voir le point 5 du Rapport joint en annexe).

5 Le Président du Groupe de travail sur la structure de l'UIT a écrit aux Directeurs des trois Bureaux pour leur communiquer les conclusions de la première réunion du Groupe de travail et leur demander de porter ces conclusions, ainsi que le Rapport complet, à l'attention des Groupes consultatifs et d'inviter ceux-ci à soumettre les informations voulues.

6 La question a été examinée avec le Président du GCR, qui a proposé de créer un groupe de travail par correspondance, chargé de mener cette tâche à bien et de faire rapport à la prochaine réunion du GCR (22-26 novembre 2004). Suite à une nouvelle proposition du Président du GCR, M. Les Barclay (Royaume-Uni) s'est vu confier le soin de coordonner les travaux de ce groupe de travail par correspondance.

7 Les membres sont donc invités à étudier la question et à présenter des contributions au groupe de travail par correspondance, compte tenu en particulier des indications figurant dans le Rapport joint en annexe, ainsi qu'au point d) de l'Annexe de la Résolution 106 (Marrakech, 2002) («il conviendrait d'envisager de donner aux Secteurs davantage de souplesse dans la gestion de leurs structures et méthodes de travail internes, dans l'intérêt de tous les Etats Membres et Membres des Secteurs, compte tenu des fonctions et des besoins propres à chaque Secteur»).

8 En ce qui concerne les activités du groupe de travail par correspondance, le Bureau a créé une liste de diffusion spéciale ([rag-structure@itu.int](mailto:rag-structure@itu.int)). Les utilisateurs agréés du système TIES peuvent participer aux travaux de ce groupe en s'inscrivant au moyen de leur [compte TIES](#), en cliquant sur l'option «Subscribe / Unsubscribe to mailing lists» et en choisissant itu-r:rag, puis [rag-structure@itu.int](mailto:rag-structure@itu.int).

Valery Timofeev  
Directeur du Bureau des radiocommunications

## Annexe

### Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT
- Membres du Secteur des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents du Groupe consultatif des radiocommunications
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

## ANNEXE

UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS  
**GROUPE DE TRAVAIL DU CONSEIL CHARGÉ  
D'EXAMINER LA STRUCTURE DE L'UIT  
(RÉS.106, MARRAKECH, 2002)**

**8 juillet 2004**  
Original: anglais

---

### Rapport du Président

**Première réunion du Groupe de travail chargé d'examiner la structure de l'UIT  
(Résolution 106 (Marrakech, 2002))**

**Genève, le 8 juin 2004**

#### **Introduction**

1 Le Groupe de travail chargé d'examiner la structure de l'UIT s'est réuni pour la première fois au Siège de l'UIT le 8 juin 2004. Cette réunion a été suivie par 30 participants de 20 Etats Membres et 2 représentants des Membres de Secteur. Tous les documents relatifs à cette réunion peuvent être consultés sur: <http://www.itu.int/council/CoordGroup/structure.html>.

2 Le Vice-Secrétaire général a souhaité la bienvenue aux membres du Groupe, au nom du Secrétaire général.

#### Point 1 – Adoption de l'ordre du jour

3 Le projet d'ordre du jour a été adopté sans modification.

#### Point 2 – Allocution d'ouverture du Président

4 Le Président a prononcé une allocution et a exhorté les membres du groupe à participer tous activement à ses travaux.

#### Point 3 – Examen du mandat du Groupe de travail

5 Les membres du groupe ont confirmé que le mandat établi aux termes de la Résolution 106 (Marrakech, 2002) de la Conférence de plénipotentiaires est sans ambiguïté et n'implique pas un examen de la structure de l'ensemble de l'Union, mais préconise plutôt un examen du fonctionnement et de la structure des Secteurs, sur la base de la structure actuelle de l'Union.

#### Point 4 – Organisation et méthodes de travail du Groupe de travail

6 Le débat sur les méthodes de travail a pris pour point de départ les lignes directrices jointes dans l'Annexe à la lettre en date du 12 février 2004 (DM-1112), par laquelle le Président invitait les membres du groupe à soumettre des contributions. Le groupe a en outre fait porter ses travaux sur le *décide de charger le Conseil* de la Résolution 106 (Marrakech, 2002). Il a été décidé de désigner des rapporteurs pour les points a), b) et c) de cette partie du dispositif.

7 Les participants ont pris note du fait que les groupes consultatifs examinent à intervalles réguliers les questions relevant du point c) du *décide de charger le Conseil* et qu'une étroite collaboration doit s'instaurer avec eux.

8 En ce qui concerne le point a) du *décide* de la Résolution 106 (Marrakech, 2002), il a été rappelé que les discussions sur ce sujet au sein de la Commission 5 à la PP-02 avaient été très difficiles. Le Président a accepté d'assurer lui-même la coordination des travaux sur ce point et d'élaborer un document de synthèse pour lancer le débat et encourager les participants à présenter des contributions.

9 La PP-02 avait aussi débattu du point b) du *décide de charger le Conseil* de la Résolution 106. Aucun rapporteur n'ayant encore été désigné pour cette tâche, le groupe en a conclu qu'un délai supplémentaire était nécessaire pour mener à bien les négociations en vue de cette désignation. (Au terme de consultations, Mme A.L. Allison (Etats-Unis d'Amérique) a accepté de coordonner les travaux sur ce point.)

10 M. K. Arasteh (Iran) a accepté de coordonner les travaux sur le point c) du *décide de charger le Conseil*.

11 Le Président a conclu que les rapporteurs pour les points b) et c) mentionnés ci-dessus l'aideraient, dans le cadre d'un groupe restreint, à faire avancer les travaux du Groupe.

#### Point 5 – Discussion générale

12 Il a été décidé que les Groupes consultatifs devraient être invités à fournir les informations les plus récentes concernant les améliorations apportées aux méthodes de travail et aux procédures de chacun des Secteurs, par l'intermédiaire des Directeurs des Bureaux. Il a également été relevé que la Constitution et la Convention de l'UIT accordent en règle générale une marge de manœuvre suffisante aux Secteurs pour qu'ils puissent améliorer leurs méthodes de travail. Il a été conclu qu'il n'était pas nécessaire d'attendre les résultats des réunions des groupes consultatifs et que les informations pouvaient être recueillies par correspondance.

#### Point 6 – Contributions aux travaux du Groupe de travail

13 Une contribution est parvenue des Etats-Unis. La délégation de ce pays a présenté son document, dont le groupe a noté qu'il présentait des points de vue généraux. La question s'est posée de savoir quel serait le rôle du groupe par rapport aux mécanismes de contrôle. La délégation des Etats-Unis a souhaité établir un lien entre ces mécanismes et ce cadre et les travaux du groupe. Elle a confirmé que les avis qu'elle exprimait ne concernaient que la structure actuelle des trois Secteurs.

14 Le groupe a demandé des éclaircissements quant aux améliorations notables qu'il serait possible d'apporter. La délégation des Etats-Unis a expliqué que, selon elle, ces améliorations pourraient être obtenues au terme d'un processus évolutif. Le Président a relevé que les différentes opinions exprimées seraient formulées dans les contributions soumises par les participants.

#### Point 7 – Divers

15 Aucun.

#### Conclusion

16 En résumé, il a été noté que le mandat défini aux points a), b) et c) du *décide* de la Résolution 106 (Marrakech, 2002) était sans ambiguïté. L'accent a été mis sur la nécessité d'accélérer les travaux et de respecter les délais. La principale question était de savoir comment renforcer l'efficacité des méthodes de travail des Secteurs. Le Président a confirmé une nouvelle fois la décision visant à nommer des rapporteurs pour l'étude des points a), b) et c) du *décide* de la Résolution 106 (Marrakech, 2002). Il travaillera lui-même sur le point a) et élaborera un document d'information sur le sujet. En ce qui concerne le point b), la désignation d'un volontaire prendra encore un peu de temps; en ce qui concerne le point c), M. Arasteh (Iran) assumera les fonctions de rapporteur.

17 Le président a relevé que les points cités ci-dessus étaient d'une importance et d'une complexité très variables. Il a également réaffirmé que les Groupes consultatifs devaient jouer le rôle qui est le leur, par l'intermédiaire des Directeurs des Bureaux. Il a en outre pris note de la contribution des Etats-Unis.

18 Le Président a souligné l'importance du rôle des Membres des Secteurs pour l'étude des points a), b) et c) du *décide de charger le Conseil* de la Résolution 106 et a exhorté les Membres de Secteur, ainsi que les Etats Membres, à présenter des contributions.

19 A propos du *charge en outre le Secrétaire général* de la Résolution 106, il a été proposé que ce ne soit pas seulement le Président qui invite à contribuer aux travaux du groupe par l'intermédiaire de la liste de diffusion, mais que le Secrétaire général invite les Etats Membres et les Membres de Secteur à en faire de même, aux termes d'une lettre circulaire.

20 Le Président a remercié les participants dont il a escompté qu'ils présenteraient des contributions. Il a insisté sur le fait que leur participation revêtait une importance critique pour les travaux du groupe.

---